

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

FAITS ET CHIFFRES  
SUR BLE.CH 2022 –  
EN LIVE ET EN DIGITAL

## BLE.CH

Salon spécialisé de l'usinage  
du métal et de l'acier  
20-22 septembre 2022, BERNEXPO

**BERNEXPO**<sup>+</sup>  
GRUPE

## 1. DATES POUR VOTRE PLANIFICATION (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

Confirmation de réception par e-mail	Après réception de l'inscription en ligne	aux exposants
Envoi d'e-mails pour la répartition des stands et des plans des halles, ainsi que des données de connexion login pour les commandes techniques au Service Center en ligne (OSC)	Après réception de l'inscription en ligne	aux exposants
Envoi de la facture d'acompte	2 semaines après la confirmation du stand	aux exposants
Échéance de la facture d'acompte	Conformément au délai de paiement	auprès de BERNEXPO AG
Envoi de matériel publicitaire	À partir de décembre 2021	aux exposants
Date limite d'envoi du dossier technique et délai pour les commandes techniques via l'OSC	05 août 2022	auprès de BERNEXPO AG
Informations détaillées sur le montage/démontage et la réservation des créneaux horaires	À partir de 05 août 2022	aux exposants
Envoi des cartes d'exposant et de parking	Septembre 2022 (après réception du paiement de la facture d'acompte)	aux exposants
Montage	Conformément au plan de montage	
Exposition	Du 20 au 22 septembre 2022	
Démontage	Conformément au plan de démontage	
Facture finale	Octobre 2022	aux exposants

## 2. HORAIRES D'OUVERTURE (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

### HORAIRES D'OUVERTURE OFFICIELS DE LA MANIFESTATION:

Mardi	20 septembre 2022	De 9h00 à 17h00
Mercredi	21 septembre 2022	De 9h00 à 17h00
Jeudi	22 septembre 2022	De 9h00 à 17h00

Pour les exposants: de 8h00 à 18h00

<sup>1</sup> Online Service Center (OSC): <https://portal.bernexpo.ch>

### 3. PATRONAGE



**Association Suisse de l'Aluminium (alu.ch)**  
[www.alu.ch](http://www.alu.ch)



**AM Suisse (Metaltec Suisse)**  
[www.metaltecsuisse.ch/fr/home-metaltec-suisse](http://www.metaltecsuisse.ch/fr/home-metaltec-suisse)



**Forum Blech**  
[www.forumblech.ch](http://www.forumblech.ch)



**metal.suisse**  
[www.metalsuisse.ch](http://www.metalsuisse.ch)



**Association Suisse du Commerce de l'Acier et de la Technique du Bâtiment ASCA**  
[www.sshv.ch](http://www.sshv.ch)



**Association suisse pour la technique du soudage (ASS)**  
[www.svs.ch](http://www.svs.ch)



**Swissmechanic**  
[www.swissmechanic.ch](http://www.swissmechanic.ch)



**Association Swissmem, groupe spécialisé «Matériel de soudage et de coupage»**  
[www.swissmem.ch/fr/produits-et-prestations-de-services/reseaux/secteur-industriels.html](http://www.swissmem.ch/fr/produits-et-prestations-de-services/reseaux/secteur-industriels.html)



**SWISSRAIL Industry Association**  
[www.swissrail.com](http://www.swissrail.com)



**swissT.net**  
[www.swisst.net](http://www.swisst.net)



**Verband Schweizerischer Edelstahl-und Metallhändler VSEMH**  
[www.vsemh.ch](http://www.vsemh.ch)



**Association Suisse des sous-traitants de l'industrie métallurgique SIM**  
[www.smz-net.ch](http://www.smz-net.ch)



**Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)**  
[www.suissetec.ch](http://www.suissetec.ch)

## 4. ORGANISATEUR

### **BERNEXPO AG**

BLE.CH

Mingerstrasse 6

Case postale

3000 Berne 22

+41 31 340 11 11

ble.ch@bernexpo.ch

www.ble.ch

## 5. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes «conditions de participation» s'appliquent à la participation au salon BLE.CH 2022 (dénommé ci-après «BLE.CH») et complètent les «conditions générales de participation» de BERNEXPO AG respectivement valables. Le «règlement d'exploitation» de BERNEXPO AG respectivement valable est également déterminant, tout comme les «informations techniques sur les halles» respectivement applicables. Tous les documents sont disponibles sur [www.ble.ch](http://www.ble.ch).

## 6. OBJET DU SALON

BLE.CH est le salon professionnel technologique de Suisse en matière d'usinage du métal et de l'acier. Il s'adresse aux professionnels de l'industrie et du commerce et présente les nouveautés et innovations dans les domaines des machines, des produits, des systèmes et outils pour le façonnage de la tôle ainsi que tout le processus de fabrication.

## 7. EXPOSANTS ADMIS

Sont admis à participer au salon en tant qu'exposants toutes les entreprises et les personnes privées ayant un rapport avec la thématique. Il n'existe aucun droit d'admission. Les demandes d'admission peuvent être refusées sans justification.

## 8. ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands est effectuée par la direction du salon qui tient compte des souhaits exprimés par les exposants dans les limites de ses possibilités. La direction du salon se réserve le droit d'arrondir à la hausse ou à la baisse les surfaces de stand commandées afin de les adapter aux conditions. Si nécessaire, elle peut déplacer le stand d'un exposant et lui en attribuer un autre ou en réduire la surface sans aucune obligation de dédommagement. La direction du salon peut se charger de modifications qui s'avèreraient nécessaires pour des raisons techniques ou esthétiques après accord avec les exposants concernés.

Lors de l'attribution des stands, la direction du salon privilégie les exposants qui ont participé à l'édition précédente, dans la mesure où ils sont inscrits au salon de l'année. La taille de stand annoncée est un autre critère d'attribution des stands.

## 9. ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

Les membres des associations mentionnées bénéficient de tarifs réduits. On entend par membres ceux qui ont souscrit une adhésion auprès des associations partenaires pour l'année de l'exposition. Les éventuelles **différences au niveau du tarif de location du stand seront facturées a posteriori**. Les listes correspondantes sont transmises à la direction de la manifestation par les associations. L'inscription du nom comme membre de l'association respective doit correspondre à l'inscription en tant qu'exposant.

## 10. TARIFS (INDICATIONS DE PRIX, TVA EN SUS)

Les prestations suivantes s'ajoutent dans tous les cas à la location du stand:

- Pack de communication BASIC (point 11)
- Enlèvement des ordures (point 12)

### 10.1 LOCATION DE STAND DANS LES HALLES (SURFACE DE STAND)

#### MEMBRES DES ASSOCIATIONS

Numéro d'article	Description	Prix par m <sup>2</sup>	
100011	jusqu'à 50 m <sup>2</sup>	CHF	210.-
100011	à partir de 51 m <sup>2</sup>	CHF	195.-

#### NON-MEMBRES

Numéro d'article	Description	Prix par m <sup>2</sup>	
100010	jusqu'à 50 m <sup>2</sup>	CHF	240.-
100010	à partir de 51 m <sup>2</sup>	CHF	225.-

### 10.2 PACK DE STAND – TOUT INCLUS

Prix et détails complémentaires conformément au document séparé «Packs de stand».

### 10.3 LOCATION DE STAND ZONE EXTÉRIEURE (REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE SANS AUCUN ÉQUIPEMENT)

**Les emplacements en zone extérieure sont délivrés uniquement si les halles affichent complet et sur demande spéciale.**

Veillez noter que les stands et installations de stand montés en zone extérieure doivent être suffisamment lestés ou fixés pour résister au vent. L'exposant concerné est responsable des éventuels dommages causés par des mesures de sécurité inadéquates.

Numéro d'article	Description	Prix par m <sup>2</sup>	
100030	Location de stand zone extérieure	CHF	115.-

## 10.4 LOCATION MINIMALE

Pour la location de stand et surface, le montant minimal sera facturé dans tous les cas, même si le prix est inférieur par rapport au m<sup>2</sup>.

Description de l'article	Prix forfaitaire
Location minimale	CHF 1 500.-

## 10.5 FRAIS POUR LES CO-EXPOSANTS

Co-exposant conformément à la définition des «conditions générales de participation» respectivement valables.

En payant les frais destinés aux co-exposants, le co-exposant obtient les droits suivants:

- Adresse de l'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activité de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans le répertoire des exposants
- Présence sur la plate-forme numérique
- Droit à la commande de cartes d'hôte
- Droit à du matériel publicitaire pour l'exposant

Numéro d'article	Description	Prix forfaitaire
110599	Co-exposant	CHF 1 500.-

# 11. PACK COMMUNICATION OBLIGATOIRE

Les exposants pourront probablement poster leurs contenus à partir de août 2022 sur la plate-forme numérique.

## 11.1 PACK EXPOSANTS BASIC

Le pack exposants BASIC est obligatoire pour tous les exposants, il remplace le pack communication jusqu'à présent obligatoire et vous permet de bénéficier d'une présence minimale sur la nouvelle plate-forme hybride.

Des mises à niveau et des prestations supplémentaires peuvent être réservées à tout moment.

### MEMBRES DES ASSOCIATIONS

Numéro d'article	Description	Prix forfaitaire
110011	Pack exposants BASIC	CHF 1 050.-

### NON-MEMBRES

Numéro d'article	Description	Prix forfaitaire
110010	Pack exposants BASIC	CHF 1 150.-

Votre présence sur site: Scan2Lead et e-Bag

Votre présence en ligne: répertoire des exposants, salle de réunion et de présentation, groupes de produits

Votre marketing: invitations gratuites pour les clients, kit de communication

Le contenu exhaustif du pack BASIC, les autres packs et les mesures de communication sont disponibles dans le document séparé «Possibilités publicitaires».

## 12. ENLÈVEMENT DES ORDURES/RECYCLAGE

Les déchets et ordures doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet. Le soir précédant l'ouverture, les déchets peuvent être déposés dans les allées devant les stands. Le service de nettoyage sera chargé de l'enlèvement. Il est interdit de nettoyer les seaux de peinture dans les lavabos des toilettes. Des containers de collecte de verre sont disponibles pour le recyclage du verre usé. Une part des frais d'enlèvement des ordures/du recyclage est facturée à chaque exposant, par stand, avec la facture finale selon la pondération suivante. **Sous réserve d'augmentation des frais d'enlèvement pour des circonstances particulières ou de grandes quantités (tapis, stands).**

Numéro d'article	Description	Prix	
554026	Enlèvement des ordures (stand jusqu'à 25 m <sup>2</sup> )	CHF	53.-
554026	Enlèvement des ordures (stand de 26 à 50 m <sup>2</sup> )	CHF	63.-
554026	Enlèvement des ordures (stand de 51 à 100 m <sup>2</sup> )	CHF	93.-
554026	Enlèvement des ordures (stand de 101 à 300 m <sup>2</sup> )	CHF	163.-
554026	Enlèvement des ordures (stand jusqu'à 301 m <sup>2</sup> )	CHF	245.-

## 13. ANNULATION D'INSCRIPTION

### 13.1 PAR UN EXPOSANT

Dans le cas d'une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail), les conditions d'annulation suivantes sont valables sous réserve du point 13.3. Le coût total de location du stand est facturé à hauteur de 25 % si l'annulation survient jusqu'à trois mois avant le salon et à hauteur de 100 % ensuite. Cette disposition est valable même dans le cas où le stand peut être à nouveau loué suite à une annulation effectuée. Les prestations de service doivent être indemnisées par l'exposant dans la mesure où elles ont déjà été effectuées.

### 13.2 PAR UN CO-EXPOSANT

Le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû dans sa totalité, de même que les frais supplémentaires, même si un co-exposant ne participe pas au salon.

### 13.3 EN CAS D'ANNULATION DU SALON SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

Veillez aussi tenir compte à ce propos du règlement dans les «conditions générales de participation» du salon BERNEXPO.

## 14. CARTES D'EXPOSANT

Chaque exposant reçoit une carte d'exposant par tranche de 5 m<sup>2</sup> de surface de stand, soit au moins 2 cartes et 25 cartes au maximum, valable pour entrer sans restriction à la manifestation. Des badges d'exposant payants supplémentaires peuvent être commandés via l'OSC sur le portail des exposants. Les cartes sont seulement nécessaires durant la manifestation.

Numéro d'article	Description	Prix par pièce	
150010	Carte d'exposant supplémentaire	CHF	37.15

## 15. BILLETS D'ENTRÉE (CARTES D'HÔTE)

Chaque exposant reçoit un code individuel (sans restriction de quantité) avec lequel ses hôtes/clients peuvent, en s'enregistrant, commander gratuitement en ligne un billet pour BLE.CH. Ces billets d'entrée ne sont pas facturés par BERNEXPO. Le code individuel permet en outre une traçabilité précise des hôtes/clients par exposant et donne accès à la plate-forme numérique de BLE.CH.

Les visiteurs voulant uniquement visiter la plate-forme numérique de BLE.CH achètent un billet.

## 16. LIVRAISONS DE MARCHANDISES

Durant la manifestation: tous les jours, 1 heure avant le début du salon. Les véhicules de livraison doivent avoir quitté le site d'exposition une demi-heure avant le début du salon.

## 17. DISPOSITIONS FINALES

Les prix indiqués ici s'entendent sans taxe sur la valeur ajoutée (sauf indication contraire).

Sous réserve de modification des prix.

Le texte faisant foi est la version allemande valable au moment de l'inscription sur [www.ble.ch](http://www.ble.ch).

## CONTACT

### **BERNEXPO AG**

BLE.CH

Mingerstrasse 6

Case postale

3000 Berne 22

+41 31 340 11 11

[ble.ch@bernexpo.ch](mailto:ble.ch@bernexpo.ch)

[www.ble.ch](http://www.ble.ch)